



Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
JEAN-CLAUDE CAMELOT-02 38 77 33 72
Fax : 02 37 36 29 93

Destinataire(s)
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MAGNY

résultats à afficher en mairie

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

MAGNY

Prélèvement	00105171	Commune	MAGNY
Unité de gestion	0171 MAGNY	Prélevé le :	mardi 08 octobre 2019 à 09h55
Installation	UDI 001248 MAGNY	par :	BENJAMIN ROBERT
Point de surveillance	S 0000002593 ANTENNE DE LE TREMBLAY	Type visite :	D1
Localisation exacte	Mr Lorin 4 Rue des Tilleuls		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	17.8	°C				25.00
pH	7.0	unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0.15	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0.18	mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28D1 Code SISE de l'analyse : 0011128 Référence laboratoire : LSE1910-21495

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0.15	NFU				2.00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,88	unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	450	µS/cm			200.00	1100.00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates (en NO ₃)	33,7	mg/L		50,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00105171)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 21 octobre 2019

P/la Préfète,
P/ le délégué départemental,
le responsable de l'unité
eaux potable et de loisirs

signé :

Baptiste GROFF